Lutte contre les espèces invasives

La lutte contre les espèces invasives permet de maintenir la biodiversité locale et d'éviter la disparition de certaines espèces d'intérêt particulier.

ELORN
ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN

Ce que dit le SAGE

- *Inventaire régulier des espèces envahissantes en rade de Brest et dans l'estuaire de l'Elorn* : recommandation M12 ; PAGD, pp.57-58.
- *Inventaire des espèces aquatiques envahissantes* : prescription M20 ; PAGD, p. 64.
- *Mobilisation des acteurs et mise en cohérence de l'action « Espèces envahissantes »* : recommandation M21 ; PAGD, p. 66.

Comment faire ?

Qu'est-ce qu'une espèce invasive ?

C'est une espèce exotique, qui normalement ne vit pas dans **sur le** territoire et qui a été importée. Certaines espèces s'établissent sans causer de problème, d'autres colonisent les milieux sans limite, occasionnant des dégâts à l'environnement et mettant en péril la biodiversité. On parle alors d'espèces invasives.

- Elles se développent rapidement.
- Elles ne possèdent pas de parasites ou de consommateurs là où elles sont considérées comme invasives.
- Elles colonisent souvent les milieux perturbés.

Grandes renouées (SBE)

Attention !

Certaines espèces autochtones peuvent parfois devenir envahissantes, la définition d'une espèce invasive est caractéristique des plantes exotiques.

SYNDICAT DE BASSIN DE L'ELORN
Ecopôle – Guern ar Piquet—29460 DAOULAS / Tél: 02 98 25 93 51 / Fax: 02 98 25 93 53
syndicatelorn@wanadoo.fr / **www.syndicat-bassin-elorn.fr**

Liste des espèces invasives du Finistère (Source : Conservatoire Botanique National de Brest)

Plantes aquatiques		
Nom français	***Nom latin***	***Milieux colonisés***
Jussies	*Ludwigia peploides, Ludwigia uruguayensis*	Plans d'eau
Myriophylle du Brésil	*Myriophyllum aquaticum*	Plans d'eau
Spartine à fleurs alternes	*Spartina alterniflora*	Marais littoraux
Élodée dense	*Egeria densa*	Plans d'eau
Crassule de Helms	*Crassula helmsii*	Bord des plans d'eau
Petites lentilles d'eau	*Lemna minuta, Lemna turonifera*	Plans d'eau
Bident feuillé	*Bidens frondosa*	Bord des plans d'eau

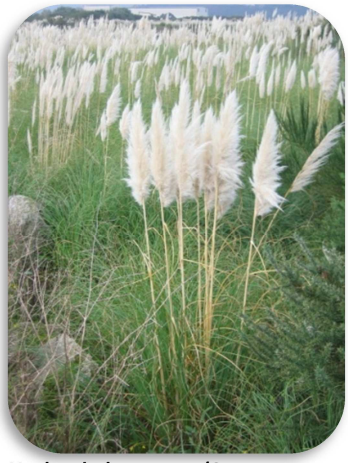

Herbe de la pampa (Source : E.Quéré, CBNB)

Grandes renouées (Source: L. Ruellan, CNBN)

Spartine (Source: A. Baradel, SBE)

Plantes terrestres		
Nom français	***Nom latin***	***Milieux colonisés***
Herbe de la pampa	*Cortaderia selloana*	Friches, zones humides, etc.
Grandes renouées	*Reynoutria japonica, Reynoutria sacchalinensis, Polygonum polystachyum et leurs hybrides*	Milieux diversifiés (bords de rivière, bords de route, etc.)
Séneçon en arbre	*Baccharis halimifolia*	Littoral
Griffe de sorcière	*Carpobrotus edulis, Carpobrotus acinaciformis*	Littoral
Laurier palme	*Prunus laurocerasus*	Sous-bois
Rhododendron pontique	*Rhododendron ponticum*	Sous-bois
Séneçon du Cap	*Senecio inaequidens*	Surtout sites anthropisés
Ail triquètre	*Allium triquetrum*	Littoral, en périphérie des villes
Arbre aux papillons	*Buddleja davidii*	Surtout en périphérie des villes
Impatiente de l'Himalaya	*Impatiens glandulifera*	Bords de rivière
Pétasite odorant, Grand pétasite	*Petasites fragans, Petasites hybridus*	Bords de rivière, bords de route et de chemin

SYNDICAT DE BASSIN DE L'ELORN
Ecopôle – Guern ar Piquet—29460 DAOULAS / Tél: 02 98 25 93 51 / Fax: 02 98 25 93 53
syndicatelorn@wanadoo.fr / **www.syndicat-bassin-elorn.fr**

Quels impacts?

Environnementaux :

Compétition possible avec les espèces autochtones → Diminution de la variété des milieux → Baisse de la diversité biologique

Sur la santé humaine :

- Des problèmes de santé **:** comme par exemple l'ambroisie et la berce du Caucase qui entraînent des problèmes respiratoires pour l'une et des brûlures de la peau pour l'autre.
- Des impacts sur les milieux : certaines espèces, comme les élodées, consomment l'oxygène des plans d'eau, les menant à l'asphyxie et perturbant les captages servant à l'alimentation en eau potable.
- Un danger pour les usagers : elles peuvent parfois gêner la visibilité routière et mettre en danger les usagers

Economiques :

- Un besoin croissant de financement : la gestion difficile des plantes invasives et leur prolifération rapide nécessitent des moyens importants. Leur pousse rapide et abondante oblige parfois plusieurs passages par an des gestionnaires pour certaines espèces.
- Des impacts sur différentes activités : leur développement peut, par exemple, empêcher l'accès aux berges et impacter ainsi les pêcheurs.

Comment lutter contre les espèces invasives ?

- Tailler ou arracher avant la fructification pour empêcher les espèces invasives de se reproduire.
- Ramasser et emballer méticuleusement la coupe (car les plantes invasives se bouturent très facilement).
- Préférer une élimination en incinération à toute méthode de valorisation des déchets verts.
- Lutter contre la déamination : sensibiliser la population, les techniciens, les gestionnaires et autres acteurs
- Nettoyer les outils après chaque intervention sur une plante invasive pour éviter d'infester accidentellement un autre lieu.

Laurier palme (Source: L.Ruellan, CBNB)

Jussies (Source: C.Gourié, CBNB)

Myriophylle du Brésil (Source: CBNB)

SYNDICAT DE BASSIN DE L'ELORN
Ecopôle – Guern ar Piquet—29460 DAOULAS / Tél: 02 98 25 93 51 / Fax: 02 98 25 93 53
syndicatelorn@wanadoo.fr / **www.syndicat-bassin-elorn.fr**

Partenaires pour la démarche

- Syndicat de Bassin de l'Elorn
- Parc Naturel Régional d'Armorique
- Conservatoire Botanique National de Brest

Pour aller plus loin

La démarche « espèces invasives » initiée sur le site Natura 2000-Rivière Elorn

Un livret sur 5 espèces invasives a été édité sur le territoire du site Natura 2000-Rivière Elorn.
Il concerne : la balsamine de l'Himalaya ; la Reynoutria japonica et la Polygonum polystachyum ; l'Herbe de la pampa ; le Laurier-cerise ou Laurier-palme et le Rhododendron pontique.

Il propose aux personnes de faire une gestion de ces plantes et, éventuellement de participer à leur suivi.
Pour chacune de ces plantes, le livret aborde 4 grandes questions :
- d'où vient-elle ?
- quand observer et intervenir ?
- quoi observer ?
- quoi faire ?

Ce livret présente plus en détail les gestes à faire et à ne pas faire face à ces plantes invasives. Vous pouvez vous y référer et vous le procurer auprès d'Annaïg Postec au Syndicat de Bassin de l'Elorn.

Contact

Annaïg Postec au Syndicat de Bassin de l'Elorn: 02 98 25 93 51